



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAc

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 087-218702504-20240405-202413-DE



**N° 2024-13**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril, le Conseil municipal de la commune de BURGNAc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

### Séance du 05 avril 2024

Date de convocation :  
22 mars 2024

Nombre de membres :  
En exercice : 14  
Présents : 14  
Votants : 14

Résultat du vote :  
Pour : 14  
Contre : 00  
Abstentions : 00

**Présents :**

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. MARGARIDO, MME CHANTEGROS, M. GAUBERT, MME CORREIA, M. DELOTTE, MME VAL, MME FLUHR, MME BARATAUD, M. LAGRANDANNE, MME LEOBARDY., M. GODMÉ, MME GODMÉ.

**Secrétaire de séance :**  
Bruno GAUBERT

### CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

**Considérant** la nécessité de recruter un adjoint technique territorial,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 15 septembre 2023, le conseil municipal a approuvé le tableau des emplois du personnel.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la création d'un adjoint technique, à temps non complet soit 21/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, sur le grade d'adjoint technique.  
Et de modifier le tableau des effectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

**ARTICLE 1 :** Décide de créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet soit 21/35<sup>ème</sup>, sur le grade désigné ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024.

**ARTICLE 2 :** Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi créé et aux charges s'y rapportant seront inscrits au budget de la commune.

**ARTICLE 3 :** Approuve la modification du tableau des effectifs de la commune à compter du 5 avril 2024 comme suit :



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE DE BURGNAC**

**N° 2024-13**

Dénomination	Situation actuelle	5 avril 2024
<b>Administratif Titulaire</b>		
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 temps complet 35h	Vacant
<b>Administratif Contractuel - Emploi Permanent</b>		
Rédacteur territorial	1 temps complet 35h	Vacant
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 temps complet 35h	Vacant
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 temps complet 35h	Inchangé
Adjoint Administratif territorial	1 temps non-complet 16h	Inchangé
<b>Technique Titulaire</b>		
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 temps non-complet 33h	Inchangé
Adjoint technique territorial	1 temps complet 35h	Inchangé
Adjoint technique territorial	1 temps non complet 26h30	Inchangé
<b>Technique Contractuel - Emploi Permanent</b>		
Adjoint technique territorial	1 temps non complet 17h30	Inchangé
Adjoint technique territorial	1 temps non complet 21h	Créé
<b>Contractuel – Emploi Non Permanent</b>		
Contrats CDD	2 temps non complets	Inchangé

Fait et délibéré en mairie  
Les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Michel REBEYROL

